

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]



Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~
Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-Vras, e bro c'hlazig, e Breizh-izel

Niver - Numéro 73 / A viz Ebrel - Avril. 2026



Bannières, XVe-XIXe siècles et le roi René Bolloré



Le tout premier article fait suite à l'inclusion d'une photo-mystère dans le dernier bulletin Kannadig : ce logo N.D.F. est au revers de la bannière de procession de N.-D. de Fatima brodée en 1945.

Le deuxième article est sensiblement de la même époque, cinq ans après la Libération pour une contribution communale à la mémoire du conflit de 1939-45.

Les quatre articles suivants couvrent chronologiquement les XVe, XVIe et XVIIIe siècles avec des transcriptions d'antiques documents d'archives :

- ✚ 1489 : l'autorisation de l'évêque Alain Le Maout pour élever le moulin de Kerelan.
- ✚ 1557 : la déclaration de la chefrente de Quillihouarn à un évêque italien.
- ✚ 1562 : les aveux Rubiern du Cleuziou à l'évêque champenois de Cornouaille.
- ✚ 1787 : le renable des moulin blanc et roux de Kergonan-Lysiart.

Après ceci on a l'évocation de deux personnalités gabérisiennes du XIXe siècle :

- ✚ Christophe Crédou de Lezergué, celui que Déguignet surnomme Christoc'h Du.
- ✚ Louis Guyader, paysan républicain et progressiste de Squividan.

Et enfin la saga Bolloré des années 1920-30 via deux coupures de presse contestataires et satiriques, avec comme cible l'entrepreneur papetier René Bolloré.

Et pour finir une nouvelle petite énigme photographique est proposée : il s'agit de trouver l'auteur de cet élément de patrimoine du XXe siècle (1954-1989). La réponse sera donnée sur le site du GrandTerrier et dans le prochain bulletin trimestriel.



Table des matières

La bannière des prisonniers de Notre-Dame Fatima commandée en 1945, « <i>Banniel ar brezel</i> »	1
Le questionnaire de l'office des anciens combattants en 1949, « <i>Goulennoù an eil brezel-bed</i> »	3
Autorisation de construction du moulin épiscopal de Kerelan en 1489, « <i>Milin an Eskob Kerne</i> »	5
Déclaration en 1557 d'une chefrente à Quillihouarn pour l'évêque cardinal, « <i>Ur feurm feodel</i> »	7
Aveux des Rubiern au manoir du Cleuziou sous les Régaires en 1562-66, « <i>Douaroù an eskopti</i> »	9
Le renable des moulins blanc et roux de Kergonan-Liziart en 1797, « <i>Renabl ar Milinoù-dour</i> »	11
L'enterrement de Christophe Crédou de Lezergué en 1873 par J.M. Déguignet, « <i>Kristoc'h Du</i> »	13
Les engagements du républicain Louis Guyader (1842-1920) de Squividan, « <i>Louis Skividan</i> »	15
Dénonciation du millionnaire et du curé des pauvres en 1926 par Le Cri du Peuple, « <i>Kri ar Bobl</i> »	18
Satire de la chasse du Roi René Bolloré en 1930 dans le journal Le Finistère, « <i>Chase ar Roue</i> »	20

Une bannière des prisonniers dédiée à ND de Fatima

Banniel ar brezel

Une bannière commandée en 1945 par le prisonnier Alain Pétilion de la ferme du Méouët, à son retour de captivité.

Sources : photos en 2008 à l'église St-Guinal, photos lors du pardon de Kerdévot en 2014, enquête documentaire ¹ de Jean-Yves Cordier, mémoire d'anciens.

Intron Varia Fatima evit A.P.

La bannière en question, portée lors des processions religieuses, notamment lors des pardons, est doublée car les deux pièces de tissus brodés et ornés sont suspendues sur une seule traverse, le porteur de la hampe présentant en avant et en arrière deux thématiques complémentaires aux spectateurs placés le long de la procession.

Au pardon de Kerdévot, l'inversion des bannières de l'avant et du revers est organisée à chaque halte et changement de porteurs, ainsi que l'atteste Christiane

¹ Jean-Yves Cordier a publié trois articles très intéressants sur le patrimoine gabérickois : « Les bannières de la paroisse d'Ergué-Gabéric (29) : Tonkin! » le 04.04.2014, « Les vitraux anciens de l'église d'Ergué-Gabéric » le 05.04.2014 et « Les vitraux récents de l'église Saint-Guinal d'Ergué-Gabéric » le 10.04.2014.

² Page 131 : Jakez Riou ajoute qu'à chaque halte et changement de porteur,



Hermelin Guillou dans son livre « *Les bannières de Basse-Bretagne* » ².

L'avant en velours vert et broderies dorées représente la vierge de Fatima, auréolée et tenant dans sa main un chapelet. L'enseigne en ruban porte les textes "ITRON VARIA FATIMA" (Notre-Dame de Fátima) et "PEDIT EVIDOMP" (Priez pour nous). En dessous le monogramme marial A.M. (« *Auspice Maria* », sous la protection de Marie) ³.

Fátima est une petite ville portugaise qui est devenue célèbre en 1917 quand trois jeunes bergers ont été témoins à plusieurs reprises d'une apparition mariale. Ces apparitions ont donné naissance au sanctuaire de Notre-Dame de Fátima, lieu d'un célèbre pèlerinage catholique.

on retourne la bannière de façon que les deux faces puissent être admirées à tour de rôle. La pratique est encore respectée, on le constate ainsi au pardon de Kerdévot.

³ Le monogramme marial A.M. est l'emblème des Sulpiciens, les lettres « A » et « M » entrelacées, résumant la formule latine « *Auspice Maria* » (sous la protection de Marie).

Février 2026

Espace Patrimoine

Article « Les deux bannières gabérickoises de Notre-Dame de Fatima »

Billet du 07.02.2026

C'est avec une fébrilité festive et gourmande incapable de savoir où donner de la tête que je me suis rendu au Pardon de Kerdévot, la chapelle la plus fameuse d'Ergué-Gabéric ; elles étaient toutes là, les bannières vertes de Kerdévot ou de Fatima, la bannière rouge de Saint-Michel et celle de Notre-Dame de Kerdévot, la rose bonbon d'Itron Maria Kerdevot, et, bien-sûr, la bannière cerise du Tonkin ...

JY Cordier, 2014



Le revers est aussi sous le patronage de Fatima car le monogramme central est N.D.F., le F recouvrant les initiales de Notre-Dame, adoptant le même style que les N.D.L. (Notre-Dame de Lourdes) très fréquents sur les bannières. L'enseigne supérieure est "ERGUE VRAZ" (Grand Ergué), et au-dessous cette incantation : "ANAOUDEGEZ VAD TUR" (reconnaissance éternelle). Plus bas le mot "PRIZONNIER" orthographié à la bretonne, suivi des initiales A.P. et de l'année 1945.

Manifestement cette bannière est consacrée aux prisonniers de guerre de la Seconde Guerre mondiale, comme une marque de remerciement d'avoir épargné des prisonniers gabérisois. A.P. désigne très vraisemblablement Alain Pétillon de la ferme du Méouët : né à Elliant en 1904 il épouse en 1935 Marie Louise Perrine Le Meur de la ferme de Méouët où il s'installe comme agriculteur.



Mobilisé en 1940 il est fait prisonnier le 18 mai à St-Quentin et part en Allemagne pour les stalags III B à Eisenhüttenstadt (frontière polonaise) et III A à Luckenwalde (Brandebourg) ⁴. Il est libéré et rapatrié le 8 mai 1935, et vraisemblablement a fait faire cette bannière à son retour à Ergué-Gabéric pour être portée lors du pardon de Kerdévot en septembre.

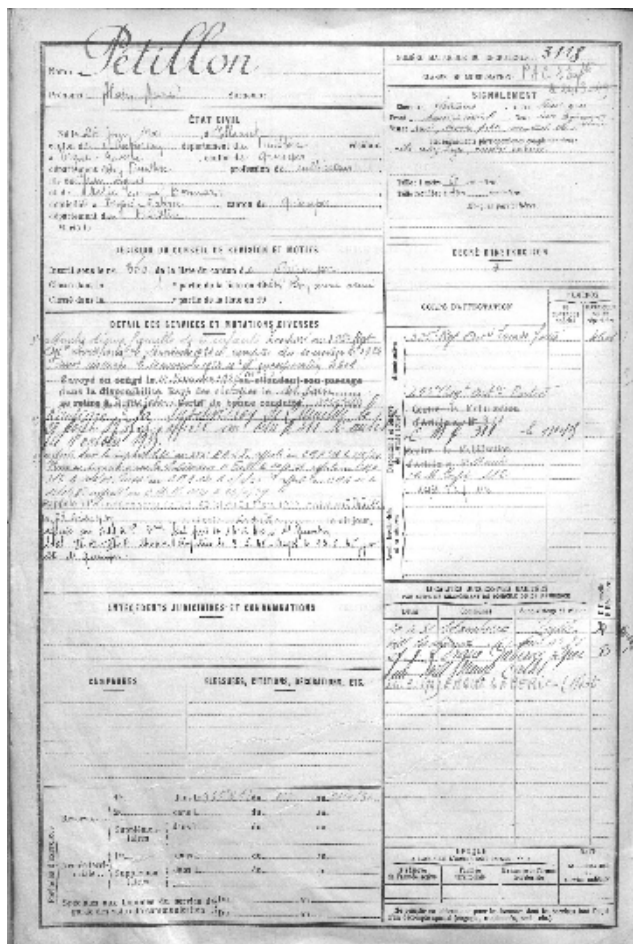


Ce n'est guère étonnant que la reconnaissance soit exprimée sous le patronage de Notre-Dame de Fatima car les apparitions de la Vierge en 1917 en ces lieux sont accompagnées d'une promesse de paix pour le monde entier, et sa popularité est très grande à la fin de la seconde guerre. Y compris à



⁴ Le parcours militaire d'Alain Pétillon est fourni par son registre de matricule 3118 de la classe 1924.

Ergué-Gabéric : le recteur de l'époque (Gustave Guéguen, à EG de 1941 à 1956) organise des pèlerinages à Fatima jusqu'en mai 1952.



Le questionnaire des anciens combattants en 1949

Goulennoù an eil brezel-bed

Un questionnaire envoyé en 1949 à toutes les mairies par les Archives départementales du Finistère, et la réponse circonstanciée du maire de la commune d'Ergué-Gabéric.

Sources : dossier 178 W 20 du fonds de la Direction départementale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, numérisé par les Archives départementales du Finistère.

5 années après la Libération

Le fonds 178 W de la Direction départementale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONaCVG) conservé aux AD29 contient de nombreuses pièces inédites sur la période de la seconde guerre mondiale.

Notamment cette « *Enquête sur l'histoire sur l'histoire de l'occupation et de la Libération* » constituée d'un formulaire des Archivistes départementaux envoyé aux mairies et de toutes les réponses communales, notamment celle de la commune d'Ergué-Gabéric.

Pas moins de 37 questions sont rédigées, réparties en quatre sections : I. Bilan de la guerre. II. L'occupation. III. Les faits de guerre. IV. La résistance. Les questionnaires sont envoyés en début d'année 1949, avec comme consigne : « *Veillez adresser les*

réponses à ce questionnaire à M. l'Archiviste en chef du département qui est correspondant de la Commission ministérielle d'histoire de l'occupation et de la Libération de la France. ».

Il est également rappelé que les infos fournies sont confidentielles et exclusivement destinées à des fins historiques : « *Les réponses seront conservées aux Archives départementales au même titre que tous les documents publics ou privés et ne pourront être communiquées éventuellement à des chercheurs qu'après l'expiration du délai légal minimum de cinquante ans.* »

La réponse d'Ergué-Gabéric, datée du 5 Août 1949, est signée par le maire de l'époque, à savoir Co-rentin Signour.

Trois feuilles manuscrites sont fournies, sans doute calligraphiées par le secrétaire de mairie Louis Barré, ou par son adjoint Jean Le Corre, ce dernier étant un rescapé des camps et ancien résistant notoire.

Si les infos rassemblées sont courtes, voire elliptiques, elles n'en forment pas moins un tableau global des années de guerre tel qu'il est perçu seulement 5 ans après la fin du conflit :

✚ Relativement peu de victimes avant l'Armistice (6 morts et 8 blessés) et de 1940 à 1945 (11 morts au total dont 3 civils et un déporté politique).

✚ Nombre très important de prisonniers de guerre entre 1940 et 1945 : 138 au total, tous revenus (15 avant la Capitulation, 123 après), un décédé (Hervé Bénéat). Le décès de Marie Mocaër-Nancel, originaire de la commune, n'est pas cité.

Février 2026

Espace
Archives

Article
« 1949 - Enquête sur l'histoire de l'occupation et de la Libération »

Billet du
14.02.2026

Commune ERGUE-
GABERIC

I . Guerre
1939-1940 -
Occupation de
la Commune en
1940

1°. Nombre
d'hommes tués
ou blessés de
septembre 1939
jusqu'à l'Ar-
mistice ? }
Tués = 6.
Blessés = 8

} de 1940 à
1945 . mili-
taires : 5,
civils : 3,
Déporté P :
1 , Suite de
guerre : 2

2°. Nombre de
Prison-
niers : } 138

[...]

ENQUÊTE SUR L'HISTOIRE DE L'OCCUPATION ET DE LA LIBÉRATION DANS LE DÉPARTEMENT DE 1940-1945

Questionnaire adressé à M. le Maire de :

Les renseignements qui seront fournis en réponse à ces questions sont exclusivement destinés à des fins historiques. Ils restent donc strictement confidentiels. Les réponses seront servies aux Archives départementales au même titre que tous documents publics ou privés et ne pourront être communiqués éventuellement à des chercheurs qu'après l'expiration du délai légal minimum de cinquante ans.

Il est probable qu'il ne vous sera pas possible de répondre seul à toutes les questions. Faites-vous aider par tous ceux qui sont susceptibles de vous renseigner : adjoints, maire de mairie (pour tous les renseignements statistiques) et personnes capables de vous

Commune de Ergue-Gabrigu

I - GUERRE 1939-1940

1° Combien d'hommes de la commune ont été mobilisés du 1er septembre 1939 jusqu'au 1er septembre 1940 ?

2° Combien y a-t-il eu de pertes sur ce dernier chiffre, en 1940 et 1945 ?

3° Combien de prisonniers de guerre de l'Allemagne ?

4° Y a-t-il des prisonniers évadés ? Combien ?

5° Y a-t-il des prisonniers évadés ? Combien ?

6° La commune a-t-elle subi des dommages matériels par les Allemands ?

7° S'est-on battu sur le territoire de la commune pendant l'invasion (juin 1940). En présence, les dégâts et des civils tués ou blessés ?

8° À quelle date la commune a-t-elle été libérée ?

II - Occupation

10° Les Allemands ont-ils séjourné plusieurs fois dans votre commune ? Indiquez si possible les dates de leurs passages ?

11° Ont-ils commis, au cours de l'occupation, des actes de violence ?

12° Ont-ils fait des actes de violence, au cours de l'occupation ?

13° Combien d'hommes et de jeunes gens de la commune ont été réquisitionnés par le STO ?

Archives départementales DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



un terroriste », des violences envers les employés de Mairie en juin 44.

✚ Pour les opérations de résistance, les jeunes hommes auteurs du cambriolage des bureaux du S.T.O à Quimper le 14-1-1944 sont mis en avant : Balès François - tué en Combat à Crozon ; Bénéat Hervé - mort en Déportation ; Le Corre Jean - Rapatrié (D.P.) ; Le Moigne Pierre.

✚ La résistance active des époux Lazou, instituteurs à Lestonan, n'est pas évoquée, ni celle de Gwenaël Bolloré, un des premiers français à débarquer sur les plages de Normandie.

✚ D'autres victimes sont mentionnées : Eugène Laurent, aviateur F.F.I., tué en Syrie ; Jean Berri, F.F.I. en Angleterre, tué en débarquant ; Le Cam Michel, marin, mort en mer.



✚ Les réquisitions du S.T.O. ⁵ : 50 jeunes gens sont visés par le Service de Travail Obligatoire, 9 sont partis en Allemagne, les autres se sont cachés, avec en plus ceux qui venaient d'autres communes, six venant de Belgique.

✚ Très peu de faits de guerre se sont produits sur le territoire communal, à part les cantonnements dans les écoles, l'exécution d'un « paysan inoffensif, pris pour

⁵ Le Service du travail obligatoire (STO) fut, durant l'occupation de la France par l'Allemagne nazie, la réquisition et le transfert contre leur gré vers l'Allemagne de centaines de milliers de travailleurs français, afin de participer à l'effort de guerre allemand que les revers militaires contraignaient à être sans cesse grandissant (usines, agriculture, chemins de fer, etc.). Les personnes réquisitionnées dans le cadre du STO étaient hébergées dans des camps de travailleurs situés

sur le sol allemand. À la fin de l'année 1942 ils étaient seulement 240 000. Les autorités Allemandes et Françaises organisèrent alors un recensement général des travailleurs Français et tentèrent d'imposer à tous les inactifs de trouver un emploi. Dans chaque ville importante, un service administratif du STO, dépendant d'une Feldkommandantur, était chargé de gérer les dossiers et de la désignation des « déportés du travail ».

II L'occupation

10°. Les allemands ont-ils séjourné plusieurs fois dans votre commune ? Indiquez si possible les dates de leurs passages ? } A 2 reprises en 1942 et 1943

[...]

La construction du moulin épiscopal de Kerelan en 1489

Milín an Eskob Kerne

Une autorisation épiscopale pour faire construire et exploiter le moulin de Kerelan sur un ruisseau affluent de l'Odet, moyennant une censée annuelle de 5 sols.

Source : Document conservé aux Archives départementales du Finistère, série 1 G 86 ⁶.

Le sceau du Seigneur Évêque

Ce document très ancien, daté du 24 juillet 1489, utilise une calligraphie gothique cursive, dite « *bâtarde* », difficile à lire, mais assez soignée pour un acte de ce type, avec de nombreuses abréviations et des ligatures complexes. Par chance sur le revers, un archiviste du XIXe siècle a laissé des annotations utiles pour le déchiffrement.



⁶ Merci à Jean-Jacques Pérès pour avoir signalé et transmis des photos de cette liasse 1 G 86 en 2009.

C'est le seigneur évêque de Cornouaille lui-même, Alain Le Maout, qui initie et signe ce document car les terres de Kerelan sont sous son escarcelle foncière, ainsi que de nombreuses autres mouvances gabéricaises (Creac'h-Ergué, Kerho, Quillihouarn, St-André, Kerampensal, Cleuyou ...). Kerelan est tellement important pour l'évêque qu'il y a fait placer dès 1425 ses gibets de justice à quatre poteaux, appelés aussi fourches patibulaires.

Alain Le Maout, né au Faouët, est évêque de Cornouaille de 1484 à 1493 après avoir été évêque de Léon de 1482 à 1484. Il est très influent à la cour du duc de Bretagne François II (père de la future duchesse Anne), auprès duquel il remplit les postes d'ambassadeur et confesseur. Il supervise la fin du chantier de reconstruction de la cathédrale et vraisemblablement celle de la chapelle de Ker-dévo.

À noter que toute la partie sud-ouest de la paroisse d'Ergué-Gabéric englobant Kerelan et Le Cleuyou est avant la Révolution dépendante de Lanniron, dont le château est la résidence d'été des évêques de Cornouaille. Et pendant des siècles ces terres nobles sont gérées par le seigneur Evêque et son administration des Régaires ⁷ en charge de son domaine temporel.

Le document de concession de 1490 démarre par « *Nous Alain par la grâce de Dieu evesque de Cornouaille* » et est signé « *en notre maison épiscopale de la ville close de Quimper Corentin le vint*

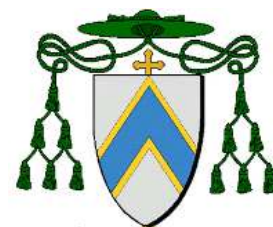
⁷ Régaires, s.m.pl. : administration en charge du domaine temporel d'un évêque, propriétaire et seigneur, au même titre que l'aurait été n'importe quel noble propriétaire d'un fief avec justice.

Février 2026

Espace Archives

Article
« 1489 - Concession de l'évêque de Cornouaille pour la construction du moulin de Kerhelan »

Billet du
28.02.2026



quatriesme jour de juillet lan mil quatre centz quatre vingtz neuff ».

Le sceau de cire du seigneur évêque apposé est en très bon état et bien protégé dans une coquille de plastique : on y voit distinctement le chevron de son blason « *d'argent au chevron d'azur bordé d'or* », tel qu'on peut le voir également sur le vitrail qui le représente sur une baie latérale de la cathédrale de Quimper.

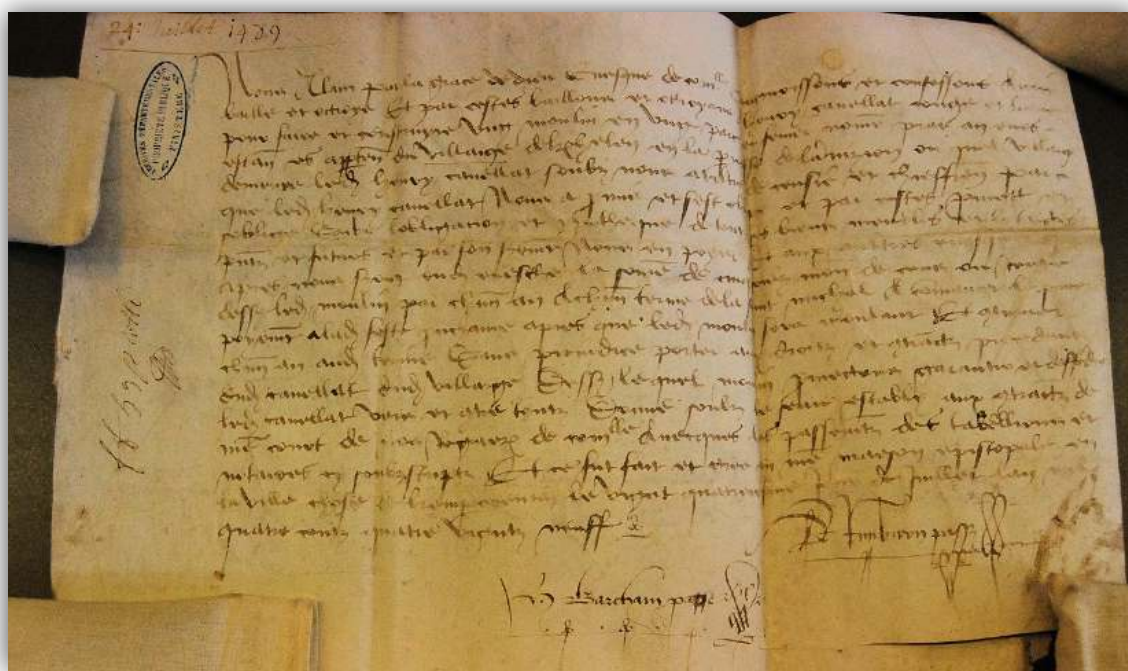
L'objet du document épiscopal est de donner les autorisations pour la construction d'un moulin à Kerellan par et pour le roturier exploitant Henry Cavellat. Ce n'est pas un aveu récurrent signé par le domanier, mais il reprend les termes de reconnaissance de rentes seigneuriales, à savoir les « *censée* » (5 sols dûs à chaque Saint-Michel) et « *chefrente* ».

Le détenteur du droit à moudre est Henry Cavelat et ses héritiers, Alain et Jean, conserveront le moulin qu'il déclare en 1540 avec une censée de 5 sols à payer au seigneur évêque successeur. En juillet 1489 l'exploitation est prévue comme suit :

« *il commencera à moudre bled le samedi de Caresme pressant 12 fevrier 1490 après que ledit moulin sera moulant* ».

La localisation du moulin est précisée et par déduction on le situe dans le vallon sur un ruisseau se jetant dans la rivière d'Odet : « *en un parc et fenier⁸ nommé prat an Enez* ». « *Prat an enez* » ou la prairie de l'île (sans doute entre deux bras du ruisseau) et le « *fenier* » désignant un stockage de foin. Un autre moulin préexistant, le moulin du chartier du Cleuyou, situé à l'embouchure du Jet et de l'Odet, est mentionné en fin d'annotation.

Le moulin, l'île et le fenier de Kerellan sont confirmés par un aveu de 1540 des successeurs Cavelat, alors que la parcelle en question est nommée « *Prat an milin* » en 1556 et 1562, puis « *Foennec ar veil* » dans le cadastre napoléonien de 1838. Le moulin, complètement disparu aujourd'hui, n'est plus mentionné comme étant « *moulant* » bien avant 1789.



⁸ Fenier, s.m. : tas de foin, grange où l'on met le foin ; source : Lexique roman de Raynouard.



Nous Alain par la grâce de Dieu evesque de Cornouaille cognoissons et confessons avoir baillé et octroyé et par cestes baillons et octroyons à Henry Cavelat congé et licence pour faire et construire ung moulin en ung parc et fenier nommé parc an enez estant ... du villaige de Kerhelan en la paroisse de Lanniernoù ... villaige demeure ledit Henry Cavelat soubz nous à tiltre de censée et cheffrente par ce que ledit Henry Cavelat nous et a noz successeurs ...

Chefrente de Quillihouarn au cardinal italien en 1557

ur feurm feodel

Déclaration de terres et des rentes associées au seigneur cardinal et évêque de Cornouaille par les trois tenanciers du village de Quillihouarn / Kerlihouarn.

Source : document 1 G 134 conservé aux Archives Départementales du Finistère.

Gélines, froment et avoine

Ce document de 1557 étant en très bon état et numérisé en haute définition par les Archives départementales du Finistère, on ne s'est pas privé de le soumettre à plusieurs agents conversationnels d'intelligence artificielle. Tous, ou presque, ont répondu par ce constat : « *La transcription intégrale d'un acte notarié aussi ancien est un travail d'expertise qui demande du temps, car l'écriture (une cursive gothique tardive, dite "bâtarde") comporte de nombreuses abréviations et ligatures complexes.* »

Par contre les notes au recto de l'acte n'ont pas posé de problèmes, car rédigées vraisemblablement au XIXe siècle par un archiviste formé aux difficultés de la paléographie et qui résume les



points essentiels de l'aveu en question.

Aussi armé de cette première lecture, on a numéroté les 67 lignes de l'aveu et transcrit les passages lisibles, afin de dégager des infos complémentaires sur les protagonistes et sur les incidences en termes de droit local féodal :

✚ Les familles roturières Le Berre et consorts qui exploitent les différentes fermes du village « entier » de Quillihouarn (orthographié Kerlihouarn) déclarent aux deux notaires Le Page et Daniel leurs exploitations agricoles et les rentes féodales dues au seigneur propriétaire foncier : Alain, Hervé, Guyon, Adélice Le Berre et Catherine Quéré.

✚ Les rentes payées annuellement au seigneur, dites chefrentes⁹, sont notées individuellement et détaillées en argent (35 sols au total) et en nature, c'est-à-dire en poules ou « gélines » (2 au total) et en céréales : 12 « quartes » de froment et 2 « renées » d'avoine, la quarte valant 2 litres et la renée environ 9 litres.

Janvier 2026

Espace Archives

Article
« 1557 - Aveu pour le village de Quillihouarn au seigneur évêque de chefrente »

Billet du
31.01.2026



⁹ Chefrente, s.f. : rente perpétuelle payable en argent ou en nature au

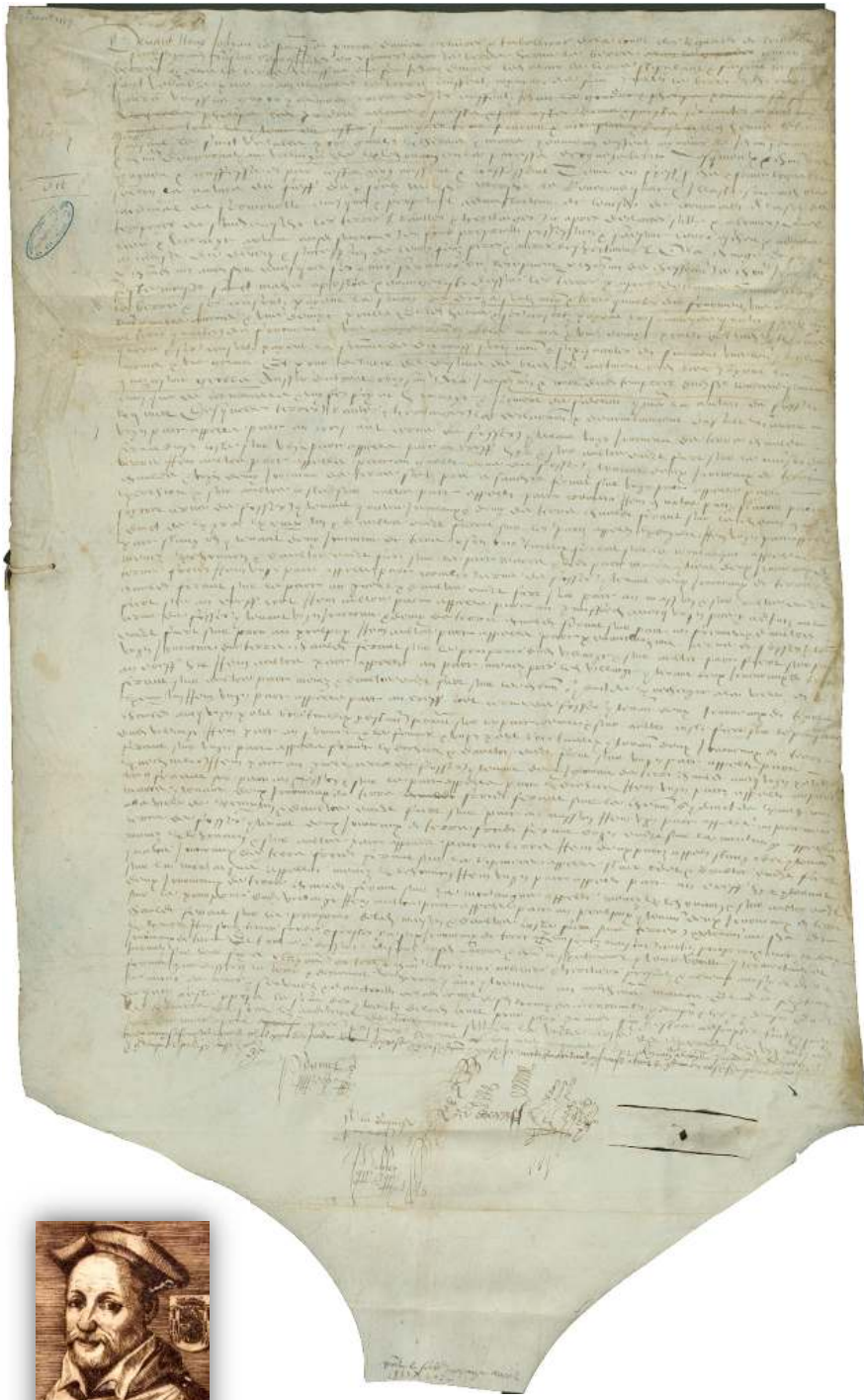
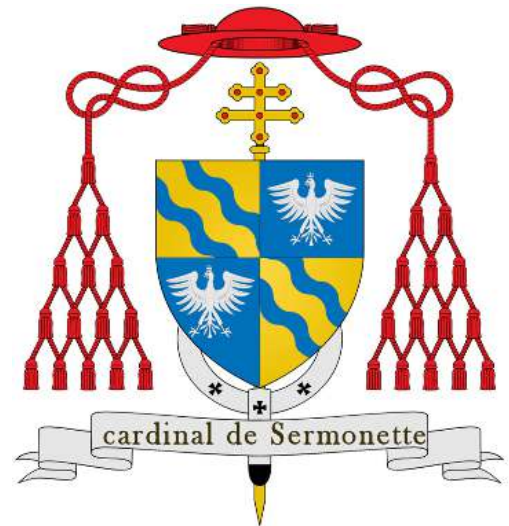
seigneur suzerain par le détenteur d'un héritage noble.



✚ Une dîme épiscopale est également notée dans les notes de l'archiviste (nous n'avons pas réussi à repérer ce passage dans le document d'origine) : elle est due en « bleds » (blé) et à « la 15e gerbe ».

✚ Le nom de l'évêque administrateur n'est pas cité par l'archiviste, mais dans le document original il est nommé expressément « *cardinal de Sermonette* »¹⁰. En effet à cette époque, entre 1546 et 1571

il n'y aura pas d'évêque présents à Quimper : les pouvoirs administratifs de l'évêché sont donnés à des cardinaux exerçant à Rome, lesquels se bornent à percevoir les revenus ; en 1557 l'évêque-administrateur de Cornouaille est le cardinal est Nicolas Cajetan de Sermonette (1526-1585).



24 avril 1557

Devant nous Jehan Le Page et Pierre Damiel, notaires et tabellions de la cour de ...

... ont comparus Alain Le Berre, Hervé Le Berre, Alain et Guillaume Guyon

... Adeline Le Berre veuffve de feu Jehan Daniel ... faisant au profit

... aux noms desquels Le Berre confesse ... de sa cour et juridiction ... Jean Le Grannec et Philippe Penarun faisant pour eux Philippe Le Goff ... advouent ... par ces présentes ...

... pour tenir ferme et accomplir et ont ... Hervé Le Berre ...

... selon la nature du fief ... cardinal de Sermonette évêque et propriétaire administrateur ...



¹⁰ L'évêque en titre est le cardinal de Sermonette, prélat italien, administrateur en "commende" de l'évêché de

Cornouaille : bio incluse dans la Vie des Saints d'Albert Le Grand et de Guy Autret.

Le Cleuziou des Rubiern sous les Régaires en 1562-66

Douaroù an eskoptí

Les deux anciens documents d'archives décrivent le domaine du Cleuyou/Cleuziou avec ses dépendants proches, propriétés conjointes des seigneurs de Rubiern et de l'évêque de Cornouaille, ce dernier bénéficiant d'une chefrente.

Sources : documents conservés aux Archives départementales du Finistère, série / côte 1 G 85.

Une écriture gothique tardive



Il s'agit de deux aveux, à savoir les déclarations fournies par les vassaux d'un fief à leur suzerain :

✚ les vassaux sont « *Loys Rubiern s[ieu]r du Cleuziou* » (en 1562) et « *noble Maistre Guillaume Runbiern sieur du Cleuziou* » (en 1566)

✚ le suzerain est le « *révérend père en Dieu Missire Estienne* », c'est le champenois Etienne Boucher (?-1571), représenté par sa « *court des Regaires de Cornouaille* » qui est l'administration de son domaine temporel. À cette époque, entre 1546 et 1571, il n'y aura pas d'évêque présents à Quimper : les titres épiscopaux sont donnés à des personnalités extérieures, à l'instar de ce secrétaire de Catherine de Médicis et ambassadeur à Rome.

Les deux documents tiennent sur des rectos simples, de longueur d'environ 60 cm, avec une belle signature Rubiern/Runbiern imposante et élégante. L'aveu de 1562 est en double exemplaire, et celui de 1566 plus fragile a été numérisé par les Archives départementales pour en préserver sa conservation.

L'aveu de 1562 de Louis Rubiern couvre la partie ouest du domaine de Cleuziou est complémentaire de celui de 1566 dans lequel Guillaume déclare la partie orientale du domaine. Le support papier est rigide, en recto simple, de longueur d'environ 60 cm, et avec une signature Rubiern imposante et élégante. Des notes d'archivistes du XIXe siècle sont ajoutées au verso, et donne un résumé plus lisible que l'écriture gothique tardive, dite "bâtarde", du document d'origine avec ses abréviations et ligatures complexes.

Hormis le manoir du Cleuziou qui est déclaré dans les deux aveux,

Mars 2026

Espace Archives

Article
« 1562-1566
- Aveux de Louis et Guillaume Rubiern pour Le Cleuziou sous les Régaires »

Billet du
14.03.2026



Runbiern

C'est l'adveu
denombrement
et p[ar] es-
cript que
Loys Rubiern
s[ieu]r du
Cleuziou
baille et
[presente ou
faict] A Re-
verand père
en dieu Es-
tienne par la
grace de dieu
Euesque de
cornouaille
des terres
Rentes et he-
ritaiges
qu'il tient
au fief et
soubz la
court et ju-
ridiction du-
dict seigneur
Euesque soubz
son Regaire
et franc
fieff dudict
Regaire à foy
et hommaige
Et premier
La mayson en-
cienne et
principalle
du manoir et

les autres biens fonciers sont complémentaires (dans les déclarations du XVIe siècle les deux parties foncières seront réunies) :

✚ En 1562 : courtils (jardin potager), four, « *boys de de haulte fustaye et rabines* ¹¹ et aussi *boys taillix* », moulin du chartier.

✚ En 1566 : moulin noble, dépendances du Cleuziou, la métairie de Keranpensal et le manoir de la Salle Verte, et le « *moulin noble, o son destroit, byé, chaussé* ».

Il y a donc deux moulins, l'un noble à proximité du manoir, et l'autre dit du Chartier ou charretier, situé sur l'Odet et qu'on appellera plus tard moulin de Coutily. À noter aussi la « *rabine* » sur l'allée ouest du manoir, plantées de grands arbres marquant l'abord d'une belle propriété. Les cheffrentes dues à l'évêque sont respectivement de 12 carnées de froment pour le moulin du chartier d'une part et pour le manoir et moulin noble d'autre part, et de 3 livres pour la métairie noble de Kerampensal.

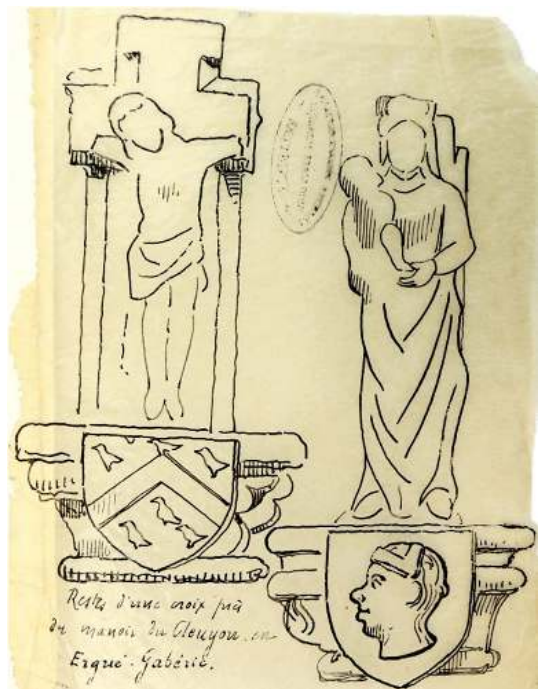
Il est à supposer que les deux membres de la famille Rubiern, sans doute frères ou cousins, se partagent les lieux, car la succession de Louis/Loys n'est pas précisée par Guillaume. Leur généalogie descendante supposée est la suivante :

- Louis Rubiern, sieur de Cleuziou (1562)
- Guillaume Rubiern, sieur de Cleuziou (1566, 1572)
 - x Françoise de Dremiec
 - > Guillaume Rubiern, sieur de Cleuziou (1572, 1618)
 - > Guillaume Rubiern, sieur de Kermorvan (1620)
- > Jehanne Runbiern x (1571) Pierre Furic
 - > Anne Rubiern, héritière (1620) x Pierre de Kermorial

L'histoire locale des Rubiern est un peu énigmatique, ils ont laissé très peu d'écrits. En même temps que le domaine du Cleuziou ils détiennent le manoir de Kermorvan en Cuzon-Kerfeunteun. Et l'ensemble de leurs propriétés sera transmis à la famille de Kermorial via le mariage de la fille de Guillaume Rubiern père.

Leurs armoiries des Rubiern, ou équivalents Runbiern ou Rumbiern, ne sont pas connues. Peut-on imaginer qu'elles étaient composées des deux motifs gravés sur le calvaire de Kerempensal qui dépendait du Cleuziou, à savoir un « *chevron accompagné de merlettes* » ? Ce calvaire a été érigé peu de temps avant les aveux de Louis et Guillaume Rubiern : « *1553 FUT FET CE CROSE* ».

En 1571 Guillaume Runbiern est qualifié d'écuyer dans l'acte de mariage de sa fille Jehanne [8]. En 1572 Guillaume Rubiern père et fils comparaissent à la Revue qui se fit à Quimper pour le Ban et arrière ban en qualité d'arquebusiers à pied. En 1618, Guillaume Rubiern, sieur du Cleuziou et de Kermorvan, est donateur de la chapelle St-Yves de la cathédrale de Quimper (Source : R.F. Le Men).



¹¹ Rabine, s.f. : allée de grands arbres plantés sur l'avenue d'une maison de noblesse et de quelque monastère.

Renable du double moulin de Kergonan-Lysiart en 1797

Renabl ar Milinoù-dour

Un état détaillé de l'époque révolutionnaire en l'an 6 et une description du moulin de Kergonan sur l'Odet, près du manoir détenu par les seigneurs de Liziart.

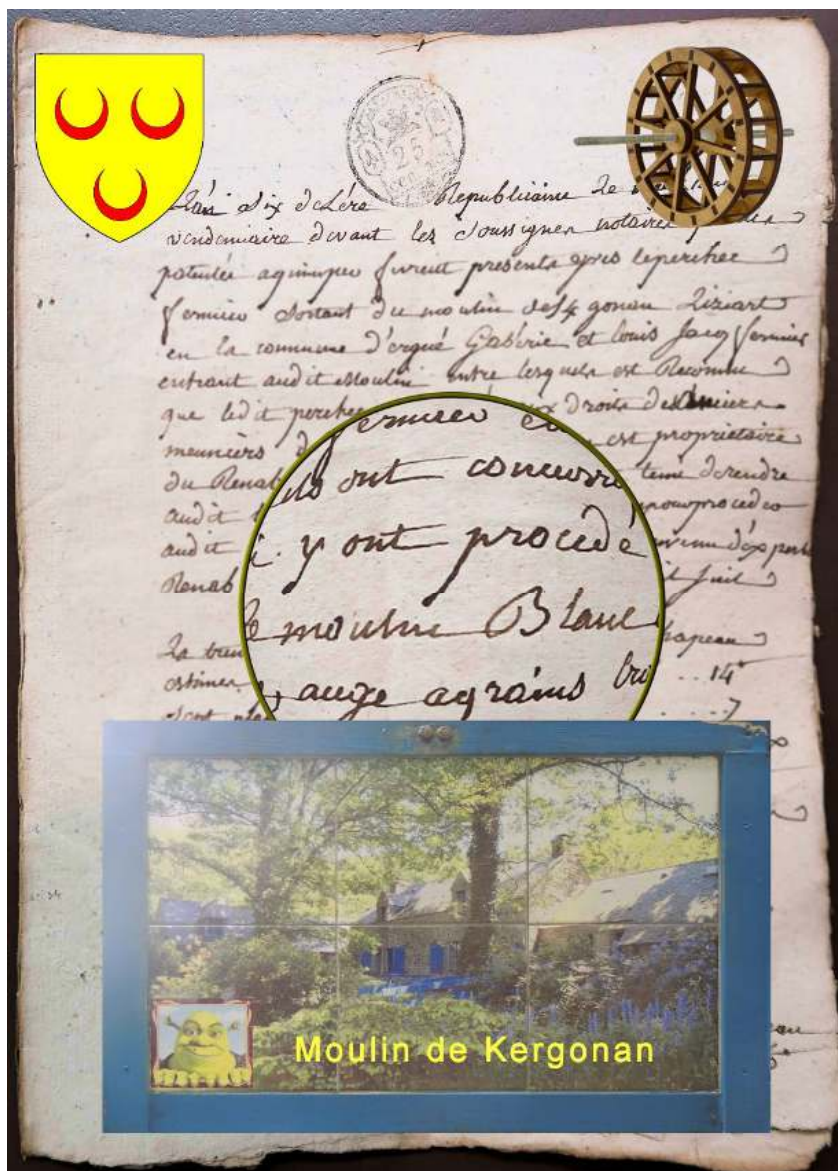
Grand merci à Geneviève Hypolite pour nous avoir fait connaître ce document notarial conservé aux Archives départementales du Finistère (cote 4E219/40).

Blanc et roux selon les grains

La dénomination « *Kergonan Lysiart* » du moulin dans ce document du 18 vendémiaire an 6 (9 octobre 1797) désigne le lieu-dit au bord de l'Odet à la frontière nord-ouest de la commune d'Ergué-Gabéric avec Landudal, et le nom Lysiart d'une famille noble y résidant dans le manoir éponyme aux XV^e et XVI^e siècles. Le représentant le plus connu est François de Lysiart représenté sur les vitraux de l'église St-Guinal. Du temps des Lysiart, en 1540, « *les moulins dudit manoir* » sont bien déclarés déjà au pluriel.

Ici, dans ce « renable »¹² ou inventaire des biens des meuniers pour le renouvellement de bail, il est bien question de deux moulins, l'un blanc, l'autre roux :

¹² Renable, s.m. : état des lieux, l'adjectif renable ou rainsable signifiant en vieux français « en bon état », et étant dérivé aussi en basse-Bretagne du terme breton



✚ Le « *moulin blanc* » avec une meule prévue pour broyer finement le froment et le blé noir.

✚ Le « *moulin roux* » utilisé pour moudre l'avoine, le seigle et les aliments du bétail.

Pour le moulin blanc, une meule tournante en pierre de Champagne de qualité, siliceuse, extraite du bassin de La Ferté-sous-Jouarre, la "Rolls-Royce" de la meunerie. Très dures et pleines de petites alvéoles coupantes, ces

« Renabl, plur. -où » pour « inventaire ». Ce renable était pratiqué essentiellement pour inventorier les biens des meuniers lors des renouvellements de baux.

Mars 2026

Espace Archives

Article
« 1797 - Renable des moulins blanc et roux de Kergonan Liziart »

Billet du
21.03.2026



pierres meulières sont les seules capables de "peler" le grain de blé pour récupérer l'amande blanche sans broyer l'enveloppe (le son). Si le son est trop broyé, la farine devient grise.

Pour le moulin roux, une meule tournante en pierre de Rouen, venant de la vallée de la Seine ou de Normandie, en silex ou en poudingue, réputée, mais broyant les céréales de façon plus grossière.

Chaque moulin dispose d'une roue verticale « avec ses ustenciles cinquante sept livres ». L'état récapitulatif de l'état des moulins de la commune adressé au préfet en 1809 par le maire Salomon Bréhier le confirme également : « *Moulin de Kergonan, 2 roues perpendiculaires, 12 quintaux par jour* ». Chaque roue est placée dans son canal : « *les deux canaux ayant chaqu'un neuf pieds de long* », et dans celui du moulin blanc on note « *la pale de l'eau blanche neuf livres* ».

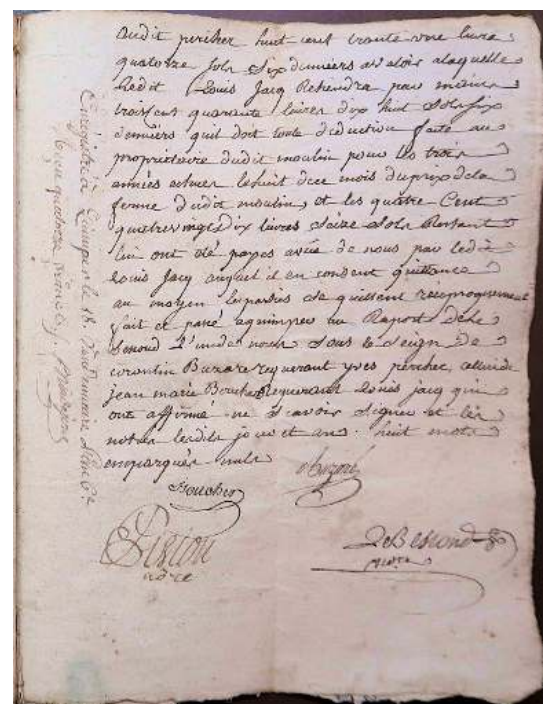
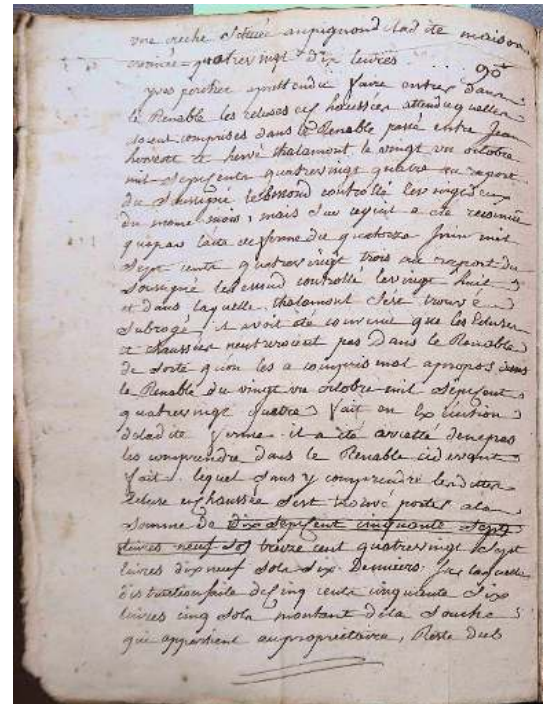
Quatre noms de meuniers/fermiers sont mentionnés dans le renable du moulin de Kergonan Lyriart :

✚ Les contractants de 1797 : Louis Jacq (entrant) et Yves Perchec (sortant)

✚ Les précédents : Jean Herveat et Hervé Thalamon (sur l'acte de 1783-84), Talamon étant mentionné en tant que meunier sur l'inventaire de la population en 1790,

Le but du tout renable de moulin est de calculer la souche ¹³ due par le nouvel exploitant et en 1797 à Kergonan cela semble très compliqué car le notaire s'y

reprend à plusieurs fois. La question est de savoir si « *les écluses et chaussées* » (le barrage en pierres et bois, les vannes principales qui retiennent la rivière pour le moulin) sont incluses : elles l'étaient en 1794, mais pas en 1783. Le notaire de 1797 opte pour l'exclusion.



¹³ Souche, s.f. : ustensiles d'un moulin donné à louer, estimés lors d'un début de bail, avec régularisation de loyer en cas de moins-value ou de plus-value. Autre

terme synonyme utilisé en Bretagne : petit renable. Source : Dict. des droits d'enregistrement, Hayet, 1823.

La mort de Christophe Crédou de Lezergué en 1873

Kristoc'h Du

La bio d'un agriculteur à la mauvaise réputation après de ses commis, mais très versé par ailleurs dans la religiosité, ceci agaçant l'anti-clérical Déguignet.

Sources : mémoires de Jean-Marie Déguignet, journal paroissial, comptes-rendus de conseils municipaux.

Ici repose Cristophe Crédou



Le jeune Jean-Marie Déguignet passe avec ses parents l'année 1848 dans un pennti près du manoir de Lezergué et il présente ainsi dans ses mémoires leur propriétaire :

« On ne l'appelait que l'homme noir : Christoc'h Du. Et il était en effet noir partout dans sa figure comme dans l'âme, s'il en avait une. Il ne parlait jamais que pour commander, et cela, avec un air méchant et colère, qui donnait le froid au cœur ; il ne permettait pas de rire ni de causer en travaillant, ni même dans la maison quand il y était. »

¹⁴ NAISSANCE - 10/pluv/An05 - E.-G. (Creach ergué) - CREDOU Christophe, enfant de Gérome, âgé de 36 ans et de Louise LE MEUR, âgée de 30 ans. DÉCÈS - 17/09/1873 - E.G.(Lézergué) - CREDOU Christophe, âgé de 76 ans.



Ce personnage bourru et caractériel est Christophe Crédou, né le 10 pluviôse an V (29 janvier 1797) à Creac'h-Ergué et décédé le 17 septembre 1873 à Lezergué ¹⁴. Son père Jérôme est maire de la commune de 1812 à 1820. Christophe Crédou aura 5 enfants (4 filles et 1 garçon) avec son épouse Marie Barbe Le Roux, et il transmettra sa propriété de Lezergué à son gendre Jean-Marie Nédélec.

La pratique religieuse de Christophe Crédou est plutôt austère au quotidien : « Aux repas, il se mettait toujours au haut bout de la table, et personne ne devait s'asseoir avant lui, et avant qu'il n'eût dit le Bénédicté. Quand il avait fini de manger et qu'il s'élevait, il fallait que tout le monde s'élève, tant pis pour celui qui n'avait pas mangé son content. »

Déguignet décrit avec passion deux événements notables de la vie de « l'homme noir » :

✚ La séance d'exorcisme qu'il sollicite lui-même pour son salut : « Cet homme, si noir de caractère et si méchant, savait qu'on parlait mal de lui partout, et entendait les gens dire que pour sûr il devait

Père : Jérôme, décédé. Mère : Marie Jeanne LE MEUR, décédée. Conjoint : Marie Barbe LE ROUX. Le relevé du CGF mentionne cette note « Dit "Cristof-du" » qui n'est pas présente sur l'acte du registre des Archives départementales.

Vignette extraite de la BD de Christophe Ba-bonneau et Stéphane Betbeder.

Avril 2026

Espace Biographies

Article « 1797 - Ren-nable des moulins blanc et roux de Kergonan Liziart »

Billet du 04.04.2026





avoir le diable dans le ventre (ann diaoul en y voëiou)... Alors, le prêtre dut prononcer les mots que Jésus lui-même prononça à Gènesareth pour faire déguerpir la légion de démons logés dans le corps d'un muet : "Spiritus immondus exiit ex corpore Christoc'h Du". »



✚ Son enterrement : « Cette cérémonie religieuse ne conduisit pas l'âme de notre ivrogne droit au ciel, car mon père et quelques autres encore affirmaient l'avoir vu revenir à la ferme aussitôt après l'enterrement »



Originaire de Creac'h Ergué, installé au bourg après son mariage en 1821, Christophe Crédou fait l'acquisition du château et de la métairie de Lezergué, ainsi que leurs dépendances, le 26 septembre 1838, pour 5.400 fr. de M. Jean Etienne Gautier et André Prosper du Bois, tous deux négociants et demeurant à Brest ¹⁵.

Il est conseiller municipal élu pendant les mandats du maire Pierre Nédélec de 1846 à 1855. En 1851 il signe le compte-rendu municipal exprimant un avis négatif pour la construction d'une maison d'école au bourg. En 1840 il s'oppose au transfert du chef-lieu communal du bourg à Lestonan en tant que cultivateur électeur. Il est aussi engagé dans la vie de la paroisse, par conviction sans doute, mais sans y risquer sa fortune : en 1866 et 1868, à l'appel de dons du recteur pour les peintures de la chapelle de Kerdévot et de l'église du bourg, il n'y souscrit que pour 5 francs, alors que d'autres plus généreux donnent plus de cent francs.



Il est enterré dans le cimetière entourant la l'église paroissiale. Lorsqu'on ouvre un nouveau cimetière sur les terres de Penarun, la pierre tombale n'y est pas transférée et est conservée par sa famille de Lezergué. On y lit la belle inscription funéraire "redorée" sur la photo ci-contre : « ICI REPOSE Cristophe CREDOU époux de Marie Barbe LE ROUX décédé à Lezergué le 17 7bre 1873 âgé de 76 ans ».

Et un dernier mot sur son surnom : le prénom Christophe est porté en français sur ta tombe avec l'omission de la deuxième lettre "h" ; et en breton Déguignet le prénomme « *Christoc'h* ». La terminaison c'h (comme une jota bretonne c'est un "r" raclé du fond de la gorge) est courante comme l'atteste le linguiste Francis Favereau (qui donne aussi une variante avec un F). Par contre on lui préfère une initiale en K plus compatible avec l'alphabet breton officiel.

¹⁵ Source du doc de cession de Lezergué en septembre 1838 : site Internet d'Arkae. Plus tôt dans l'année, le 29 mai, décès de Jérôme, 79 ans et père de Christophe : peut-être l'agriculteur de

Creac'h Ergué avait démarré l'exploitation agricole de Lezergué, avant que son fils n'en devienne le propriétaire foncier. Le précédent habitant et propriétaire était Charles Liot décédé en 1831.

Engagements républicains de Louis Guyader Squividan

Louis Skividan

Un agriculteur républicain qui n'eut pas de mandat, mais dont la réputation dépassait les frontières de notre commune.

Sources : coupures de presse, tract en breton « *Yann ar Peoc'h* » aux Archives départementales, registre généalogique d'espèces bovine, comptes-rendus de concours agricoles.

Un homme public respecté

Louis Guyader est né le 10.02.1842 à Ergué Armel, se marie en 1871 à la gabéricoise Jeanne Laurent (du village de Squividan), décédé le 25.04.1920 à Squividan en Ergué-Gabéric. Déclaré comme marchand de bois en 1871-72, il s'installe comme cultivateur à Squividan. A noter que Jeanne Laurent est la petite-fille de René Laurent maire d'Ergué-Gabéric de 1824 à 1846, qui lui-même est petit-fils de François, maire également en 1793.

En 1884-1892 Louis Guyader se présente sans succès plusieurs fois aux élections municipales comme tête de liste du parti républicain : cf. chapitre "La politique" ci-dessous.

Il a plus de chance aux concours agricoles où il reçoit de nombreux prix pour ses bêtes à cornes : cf. chapitre "Le perfectionniste agricole" ci-dessous.



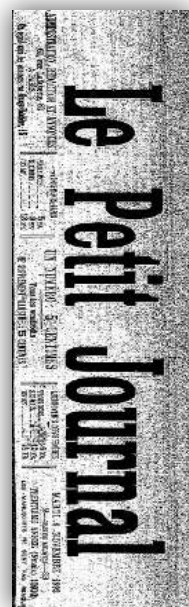
En 1892 il organise un grand mariage pour sa fille, épousant le futur maire de Beuzec-Conq, avec des encarts dans les journaux locaux. Le mariage fait même l'objet d'une dépêche dans le quotidien national « *Le Petit Journal* ». Plus de 600 personnes sont invitées, avec la présence du préfet et du député. Le festin et la fête sont organisés dans la nouvelle école communale du bourg. Le lendemain, à la ferme de Squividan, 150 à 300 pauvres sont accueillis pour un repas populaire.

Mars 2026

Espace Biographies

Article
« Louis Guyader (1842-1920) de Squividan, agriculteur républicain »

Billet du 07.03.2026



On parla d'un grand mariage dans les journaux locaux et nationaux (« *Le Petit Journal* » du 8 novembre 1892), et le préfet Victor Proudhon et son épouse étaient également de la fête.

En 1896, on le sollicite pour donner son avis sur la nomination d'une médaille agricole lors de la visite présidentielle de Félix Faure à Quimper. De par son influence et engagement politique, Louis Guyader se substitue en quelque sorte à Hervé Le Roux, maire conservateur gabérisois de l'époque : « *Je soussigné, Guyader Louis, propriétaire à Squvidan, certifie, connaître parfaitement le sieur Le Berre Alain, aide-cultivateur, ... et qu'il n'y a rien qui empêche qu'il lui soit attribué la récompense dont il est parlé.* »

Son engagement politique local

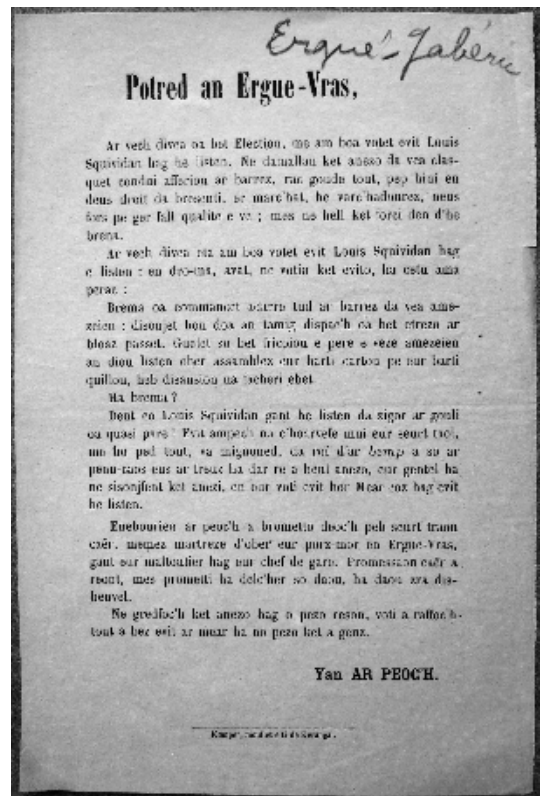
En 1884 et en 1892 il se présente sans succès aux élections municipales comme tête de liste du parti républicain. C'est le maire sortant conservateur, Hervé Le Roux de Mélenec, détenteur du record de mandats, qui l'emporte chaque fois.

Candidats républicains aux municipales de 1892.



En 1883-84 un tract en breton circule, signé « *Yann ar Peoc'h* » et publié par les conservateurs, stigmatise son action, en invitant les électeurs à voter pour le vieux maire conservateur (« *Maer kozh* ») et en critiquant sa volonté de créer des conflits : « *Deut eo Louis*

Skividan gant e listenn da zigor ar gouli oa kazi pare ! » (Louis Skividan est venu avec sa liste pour réouvrir la plaie qui était quasiment guérie !).



En 1900 il co-signe une lettre au préfet dans laquelle les républicains dénoncent l'attitude du recteur qui pressurise les familles pour qu'elles inscrivent leurs filles dans son école privée : « *C'est le moment de supprimer le traitement de notre recteur pour toutes les pressions qu'il a exercées sur les parents à l'effet de remplir son école de sœurs.* ».

Pour sa mort, le journal « *Le Finistère* » fait paraître le 1er mai 1920 une rubrique nécrologique empreinte d'émotions : « *Mardi dernier ont eu lieu, à Ergué-Gaberic, les obsèques de M. Louis Le Guyader, propriétaire à Squvidan, décédé à l'âge de 78 ans. Sa disparition est une perte douloureuse pour notre parti. Ami intime du regretté M. Louis Hémon, ils luttèrent ensemble pour le triomphe de nos idées dans cette commune ...* ».

Il faudra attendre 5 ans après le décès de Louis Guyader en 1920

pour qu'une liste municipale d'un républicain modéré, en l'occurrence Jean-Louis Le Roux, l'emporte pour la première fois contre les conservateurs majoritaires à Ergué-Gabéric.

Ergué-Gabéric.

Nécrologie. — Mardi dernier ont eu lieu, à Ergué-Gabéric, les obsèques de M. Louis Le Guyader, propriétaire à Squividan, décédé à l'âge de 78 ans.

Sa disparition est une perte douloureuse pour notre parti. Ami intime du regretté M. Louis Hémon, ils luttèrent ensemble pour le triomphe de nos idées dans cette commune et l'on peut dire que c'est surtout grâce aux efforts incessants de M. Louis Le Guyader qu'Ergué-Gabéric occupe aujourd'hui une première place parmi les communes irréductiblement acquises à l'idée républicaine.

Aussi est-ce avec une réelle émotion que nous saluons la mémoire de ce camarade de combat, et que nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Le perfectionniste agricole

En 1886 il inscrit quatre de ses vaches et un mâle pie-noir dans la toute première édition du « *herd-book* ¹⁶ de la race bretonne pie-noir(e) ». Il s'agit de « *Rosporden* », « *La grise* », « *Catherine* », « *La belle* » et de « *Mouton II* ».

Attaché au progrès et à l'éducation, il verse 12 francs en 1890 pour la souscription de l'instituteur Auguste Noyelle pour un musée industriel scolaire dans l'école publique du bourg d'Ergué-Gabéric.

En tant qu'éleveur, il remporte six prix au Concours Régional de Quimper en 1893, l'année où il était prévu que le Président de la République assiste à l'évènement

(malade, il sera remplacé par son Ministre de l'Agriculture).

Au Concours Régional de Quimper de 1893, il reçoit également la prime d'honneur : « *Tous les Quimpérois connaissent la transformation merveilleuse qu'a faite M. Guyader de sa propriété de Squividan. On sait aussi à quel degré de perfection il a porté son élevage de bétail : chacune de ces dernières années a vu croître le nombre des récompenses qu'il s'est habitué à conquérir dans les concours de la région et même au-delà* ».



Qui sera le lauréat de la prime d'honneur ? Il y a longtemps que la curiosité du monde agricole était en éveil sur cette question.

L'heureux vainqueur est maintenant connu, et nous avons grand plaisir à proclamer son nom. C'est un agriculteur du voisinage de Quimper, M. Louis Guyader, de Squividan, en Ergué-Gabéric.

Tous les Quimpérois connaissent la transformation merveilleuse qu'a faite M. Guyader de sa propriété de Squividan. On sait aussi à quel degré de perfection il a porté son élevage du bétail : chacune de ces dernières années a vu croître le nombre des récompenses qu'il s'est habitué à conquérir dans les concours de la région et même au-delà.

Il ne lui manquait guère que la suprême distinction, la prime d'honneur : il l'a aujourd'hui.

Cette grande victoire agricole fait d'autant plus d'honneur à M. Guyader qu'il la remporte de haute lutte, sur plus de 70 concurrents. Jamais on n'avait vu, dans le Finistère, ni même dans aucun de nos départements de l'Ouest, les prix de la grande culture autant disputés.

Applaudissons au succès de notre excellent compatriote et adressons-lui de grand cœur nos sincères félicitations.

¹⁶ Herd-book, s.m. : de « herd », troupeau, et « book », livre, anglicisme désignant un registre généalogique d'espèces bovine et

porcine, pour servir de référents et de pedigree à leurs descendants.

Le Cri du Peuple, le millionnaire et le curé des pauvres

Kri ar Bobl

La dénonciation du dépouillement d'une chapelle de Botmeur et restitution de plats et statues par l'entrepreneur René Bolloré.

Sources : coupures de presse de juillet et août 1926 du journal Le Cri du Peuple du courant socialiste S.F.I.O.

Roman feuilleton militant

Il s'agit d'une enquête titrée « *Mon Curé chez les pauvres* » paru en juillet-août 1926 dans 4 numéros successifs du journal brestois « *Le Cri du peuple* » de l'Organe S.F.I.O. 17 d'Éducation et de Combat socialistes, hebdomadaire dirigé par le député franc-maçon Emile Goude.

Les articles sont signés des initiales L.P., à savoir Louis Pichon, à l'époque l'un des responsables de la section de Chateaufort-du-Faou du Parti socialiste SFIO [2]. Élu en avril 1930 secrétaire de cette section, il intervient dans les colonnes du journal comme chroniqueur et correspondant local du centre Finistère.

À ce titre il évoque un scandale qui vient de se produire dans la paroisse de Botmeur : dans une église érigée en 1907-1908, des objets sacrés ont été cédés par le curé « à un de ces pilleurs d'église qui parcourent les campagnes en abusant de l'ignorance, de la bêtise et, parfois — j'ai honte de le dire — de la cupidité de certains desservants ».

Une enquête est diligentée à la demande du maire et du préfet, ceci avec un indice la plaque numérolgique d'une voiture Renault 6 CV n° 5945-L7 qui se serait garée devant le presbytère. Le Commissaire spécial de Quimper fournit une première réponse : il s'agit de l'automobile de « *M. Le Berre, voyageur de la maison Le Paul, ar*



Mars 2026

Espace Journaux

Article « Protests contre le recel de biens du culte à Botmeur, Le Cri du Peuple 1926 »

Billet du 28.03.2026



17 Le « Parti socialiste - Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) » est le

nom officiel du parti politique socialiste français entre 1905 et 1969.

tibles religieux, place St Corentin, à Quimper, ce représentant de commerce était venu prendre, pour la réparer, la hampe d'une croix fournie autrefois par la dite maison. »

Et il complète par l'implication d'une autre personnalité dans la détention des statues et des plats de quête : « Deux statues en bois et 4 assiettes bretonnes de Locmaria, provenant de l'ancienne chapelle paroissiale de Botmeur avaient été remises, il y a plus d'un an, moyennant un prix à fixer ultérieurement, à M. Bolloré, fabricant de papier à Ergué-Gabéric, par M. Le Gall, desservant de la paroisse de Botmeur, en reconnaissance d'un don généreux fait par cet industriel pour l'achèvement de l'édifice ».

Bien que la bonne foi du « millionnaire Bolloré » soit avancée par les autorités, le chroniqueur du Cri du Peuple emploie un ton accusateur : « il connaissait la provenance de ce matériel et s'il ignorait la loi, nous demandons à ce qu'on la lui applique ».

Un livre populaire détourné

Par ailleurs l'article fait un parallèle hasardeux avec le livre « Mon curé chez les pauvres » de Clément Vautel paru début 1925, en faisant croire que l'affaire de Botmeur y est évoquée explicitement, avec même un procès à la clef et une condamnation des protagonistes.

Ce n'est nullement le cas, le livre en question est une œuvre de fiction se déroulant dans la ville de Sableuse (nom inventé) dans l'évêché de Merville (Lille), avec un scénario complètement différent : recel d'une statue d'un christ du XIIIe siècle par un faussaire parisien, voyage de l'abbé à Paris et au Vatican pour défendre sa vision

sociale de l'église. Le roman a été adapté au théâtre et au cinéma en 1925, et plus tard en 1956 dans un film à succès avec Arletty et Pauline Carton.

Ce qui est surprenant c'est que le socialiste Louis Pichon s'insurge contre l'abbé Le Gall de Botmeur et son complice Bolloré dans les colonnes du Cri du Peuple, alors que Clément Vautel dans son roman montre une convergence des luttes du curé des pauvres et des mouvements révolutionnaires ...



BOTMEUR

Mon Curé chez les pauvres
(Suite et fin)

A la suite de nombreuses lettres adressées par le Maire de Botmeur à M. le Préfet, le Commissaire spécial de Quimper vint faire une enquête. Nous nous contenterons de communiquer les lettres qui nous aideront à éclaircir l'affaire :

« Le Commissaire spécial à M. le Maire de Botmeur.

« Conformément aux ordres de M. le Préfet, j'ai l'honneur de vous faire connaître que deux statues en bois, provenant de l'ancienne chapelle de votre commune, figurant à l'inv. ntaire de cette dernière, auxquelles une destination autre que l'usage du culte avait été donnée, se trouvent actuellement à votre disposition à mon cabinet.

« Je vous serai obligé de me faire savoir s'il y a lieu de vous les adresser en port dû ou si je dois les conserver à votre disposition jusqu'à votre prochain passage à Quimper ; dans ce dernier cas, je vous prierais de vouloir bien m'aviser à l'avance de votre passage. Quelques plats en faïence de même provenance doivent m'être remis incessamment.

« Le Commissaire spécial »

Voilà un fait bien curieux. Les Saints s'étant envolés de l'église de Botmeur, la trouvant sans doute trop purée pour leur dignité vers le royaume des Cieux, ont dû perdre leur route dans les nuits obscures de l'hiver et sont allés s'échouer d'eux-mêmes, tels des parachutes, sur une des maisons qui bordent l'Odé. Le commissaire de police, bon gardien, veillesureux jusqu'à ce que le Maire de Botmeur les réclame en port dû ou aille lui-même les prendre. Quelle ironie du sort !! Qui les a vendus ? Qui les a recelés ? La lettre suivante va nous faire connaître les coupables :

« Le Préfet du Finistère à M. le Maire de Botmeur.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'enquête à laquelle j'ai fait procéder par M. le Commissaire spécial a établi que deux statues en bois et 4 assiettes bretonnes de Loc-Maria, provenant de l'ancienne chapelle paroissiale de Botmeur avaient été remises, il y a plus d'un an, moyennant un prix à fixer ultérieurement, à M. Bolloré, fabricant de papier à Ergué-Gabéric, par M. Le Gall, desservant de la paroisse de Botmeur, en reconnaissance d'un don généreux fait par cet industriel pour l'achèvement de l'édifice.

M. Bolloré, dont la bonne foi et l'honorabilité sont au-dessus de tout soupçon, s'est empressé de restituer les dits objets dès qu'il a été mis au courant de l'irrégularité des conditions dans lesquelles ils avaient été cédés.

« D'autre part, il est prouvé que l'automobiliste conduisant la voiturette Renault 6 CV n° 5945 - L.7 et signalé comme s'é-tant rendu le 1^{er} Mars dernier à la sacristie de l'église neuve en la compagnie du desservant, est M. Le Berre, voyageur de la maison Le Paul, articles religieux, place St Corentin, à Quimper, ce représentant de commerce était venu prendre, pour la réparer, la hampe d'une croix fournie autrefois par la dite maison.

« L'enquête n'a pas établi qu'il y ait eu d'autres objets vendus. « Le Préfet. »

Voilà au moins une enquête qui a abouti à des précisions. C'est donc au millionnaire Bolloré que le curé avait vendu ses saints et beaux plats de Locmaria et l'argent qu'il en a retiré n'a pu servir qu'à son usage personnel car il est de notoriété publique que les travaux de l'église furent achevés en 1908 1909. Le pavé de la nef restait seul à faire, il a été fini il ya 2 ans environ et les paroissiens ont gratuitement assuré la fourniture des moellons nécessaires. Restait à payer le prix du ciment et de quelques journées d'ouvriers mais le montant fut largement couvert par une quête faite à cet effet au domicile des habitants.

Quoique la bonne foi et l'honorabilité de M. Bolloré soient au-dessus de tout soupçon, (nous sommes tout de même libres de penser le contraire), il connaissait la provenance de ce matériel et s'il ignorait la loi, nous demandons à ce qu'on la lui applique. Donnons la parole à Vautel qui, dans son livre : « Mon curé chez les Pauvres », traite l'histoire de Botmeur :

« C'est là un abus de confiance que nous devons réprimer sévèrement, quand ce ne serait que pour donner l'exemple, nos églises risquant d'être ainsi dépouillées de leurs richesses artistiques par des pirates cosmopolites ! La loi nous arme pour réprimer de tels délits, chaque jour plus fréquents. Vous hésitez d'autant moins à l'appliquer avec la rigueur nécessaire que l'inculpé se refuse à reconnaître la gravité de sa faute, qu'il prétend même avoir rempli son véritable devoir en agissant de la sorte... Vous le condamnez et ainsi vous opposerez aux pressions, la réplique triomphante du bon sens, du droit, de la justice.

— Fermez le ban, dit l'abbé.

Mais déjà l'huissier annonçait la rentrée des juges. Dans le silence qui s'était fait brusquement, le président bredouilla des articles du Code, des attendus, des formules à la Brid'oisson et termina par ces mots... « condamne le prévenu à 15 jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende. Le condamné, en outre, aux dépens ... »

L. P.

présentées, 5 reques.



La satire de la chasse du roi René Bolloré en 1930

Chase ar Roue

Des billets acerbes dans un journal républicain contre les pratiques de chasse de l'entrepreneur papeterier René Bolloré.

Sources : un billet de Louis Gildas publié en juillet 2025 dans « Faits divers en Cornouaille » et deux entrefilets dans le journal « *Le Finistère* » de février et mars 1930.

Chasse royale très critiquée

En juillet 2025 Louis Gildas publie aux Editions du Palémon ses « *Faits divers en Cornouaille* » (1901-1995) dans lesquels l'année 1930 démarre par ce billet « *La chasse continue* » se passant à proximité de la papeterie d'Odet sur « *les landes du Vrudic* » (prononciation locale du toponyme Vrugic, orthographié à tort sans le c final dans le livre). Il est dit que la sortie champêtre des « *chasseurs de la papeterie de l'Odet* » fait suite à une première chasse en février sur les terres du village voisin de Quélenneq.

Comme aucune source n'est indiquée, une enquête s'imposait : le texte de Louis Gildas est la reprise partielle d'une seconde lettre d'un

¹⁸ Nemrod est un personnage de la Bible décrit comme un « vaillant chasseur devant l'Éternel ». Au fil des siècles, son nom est devenu synonyme de « grand chasseur ». Par extension, un « disciple de Nemrod » est quelqu'un qui pratique l'art de la chasse.

¹⁹ La louveterie est une institution créée par Charlemagne en 813 qui a à l'origine

lecteur signant « *Un lapin rescapé* » dans les colonnes du journal républicain « *Le Finistère* ». La première datée du 8 février a pour titre « *La chasse du Roi* » et la seconde « *La chasse continue* » du 15 mars.

Dans le premier article à l'humour ciblé et aiguisé, le nom du patron de chasse est désigné explicitement : « *le tout puissant M. Bolloré* », « *patron de dix intrépides disciples de Nemrod* »¹⁸ et « *seigneur d'Ergué* ».



Ce qui est reproché à l'entrepreneur Bolloré est de louer des terres de chasse, en dehors de ses propriétés personnelles, d'y faire des battues bruyantes (plus de 50 coups de feu lors d'un dimanche à Quélenneq), alors que, s'il était vraiment un « *lieutenant de louveterie* »¹⁹ (c'est-à-dire en charge de

pour but principal la destruction des loups. Au fil des siècles le lieutenant de louveterie a conservé son rôle de régulateur de la faune et est chargé d'organiser des battues administratives pour réguler les animaux classés comme nuisibles ou malfaisants (sangliers, renards, et à l'époque les lapins qui ravageaient les récoltes).



Février 2026

Espace
Journaux

Article Satire
de la chasse
du Roi René
Bolloré, Le
Finistère
1930 »

Billet du
21.02.2026

la régulation de la faune), il utiliserait des méthodes plus silencieuses comme les « bourses » (filets munis d'un cordon coulissant) et les furets.

Le journaliste ne manque pas de relever les antagonismes politiques de cette affaire cynégétique : les chasseurs de la papeterie opèrent sur une terre de Quélénnec dont le fonds appartient à un « *adversaire politique de leur patron* ». On sait que Squividan un peu plus loin est le pays d'un grand républicain, Louis Guyader décédé en 1920, et des sympathisants de ce dernier sont présents parmi les agriculteurs voisins.

De plus en mars, c'est un accident qui est constaté du côté de Vrugic lors d'une chasse au lapin sauvage : une voisine est surprise par un coup de fusil « *tiré à peu de distance d'elle* », tombe à terre et a les 2 bras cassés. Son nom n'est pas entièrement révélé, il s'agit de « *cette pauvre demoiselle C...* » (peut-être de la famille des Cloarec de Beg-Menez ?).

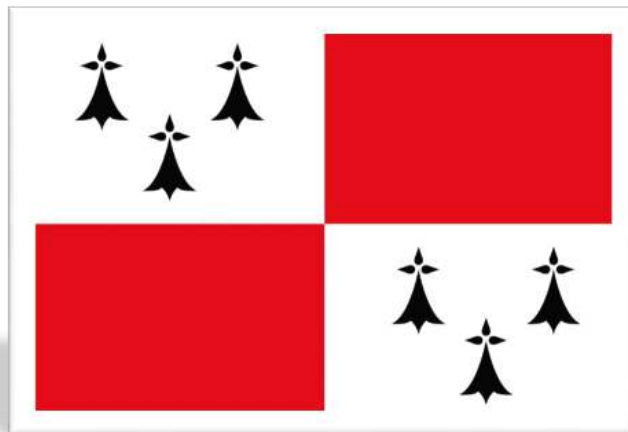
Le bruit de la pétarade, « *Pan, pan, pan ! Pan, pan, pan !* », donne l'occasion au journaliste de déclamer deux vers rédigés à la façon du fameux poème de Victor Hugo (grande figure tutélaire de la République) « *Après la bataille* »²⁰ : « *Un coup passa si près, / Qu'une brave dame tomba* ».

En conclusion, cette histoire de chasse illustre bien le climat politique de la Bretagne des années 1930 où s'affrontent deux clans :

✚ les « *Blancs* » (conservateurs, royalistes ou catholiques) : camp

de René Bolloré, grand industriel de la région.

✚ les « *Rouges* » (Républicains, laïcs, radicaux ou socialistes) : camp du journal Le Finistère et son fondateur le député Louis Hémon.



Final de l'article :

Quant à moi, chassé de Quélénnec, rescapé du Vrudic, où vais-je maintenant me terrer pour ne pas risquer de recevoir dans le dos, comme certain citoyen de la commune, la charge de quelque malencontreux fusil dont les balles ne sont, hélas ! pas bourrées de papier à cigarette ?

Chasseurs, je vous en prie, épargnez-moi ! Le lapin deux fois rescapé ..



²⁰ Le texte exact du poème de Victor Hugo : « Tiens, dit-il, et sur lui lâche le coup de feu. / Le coup passa si près que

le chapeau tomba / Et que le cheval fit un écart en arrière »



LE FINISTÈRE

LE NUMÉRO

5

JOURNAL RÉPUBLICAIN FONDÉ EN 1872

Paraissant le Mercredi et le Samedi

CENTIMES

Ergué-Gabéric.

La chasse du Roi. — On pouvait penser que depuis que nous sommes en République les lois ou règlements étaient les mêmes pour tous les citoyens français et que ceux-ci, si haut placés fussent-ils, devaient également les respecter.

Mais Ergué-Gabéric est-il toujours en France ? On pourrait en douter devant le sans gêne avec lequel certaines gens sont traitées par le tout puissant M. Bolloré.

Locataire de diverses chasses environnant ses propriétés personnelles ; de plus, lieutenant de louveterie, M. Bolloré prétend avoir le droit de détruire à toute époque de l'année le lapin sur les terres louées par lui. Mais oublierait-il qu'en temps prohibé il ne peut le faire qu'avec bourses ou furets et non avec des fusils ?

Aussi, grande fut la surprise dimanche dernier d'entendre dans les parages de Quélenec des coups de feu se succéder. On en compta plus de 50.

Le tir terminé, 11 pièces (c'est peu) figuraient, dit-on, au tableau de chasse des dix intrépides disciples de Nemrod qui s'en donnèrent à cœur joie et avec une ardeur d'autant plus vive qu'ils savaient opérer sur une terre dont le fonds appartient à un adversaire politique de leur « patron ».

Etranges mœurs, en vérité !

On comprendrait que M. Bolloré exerçât son talent de lieutenant de louveterie en temps prohibé, s'il y avait réellement abondance de gibier malfaisant, mais ce n'est pas le cas.

Toutefois, que ses hommes remettent donc leurs armes à feu, comme la loi les y oblige, ou bien qu'ils aillent faire leur petite guerre sur l'immense royaume du seigneur d'Ergué.

La place — à défaut de lapins... ou de procès-verbaux mérités — ne leur manquera certes pas...

Un Lapin rescapé.

